



Un litige par rapport à internet

Par **laurent**, le **24/02/2010** à **17:06**

Bonjour, rnje vous explique mon problème, mon ex petite amie s'est remise avec un hommernde puis 4 mois. j'ecris un roman sur le net et elle veut m'attaquer car elle pense rnque je m'en prends à son homme car je suis acide avec (dans le roman) avec cetternbranche de metier. mais je m'en prends a mon etat "assedic" aussi. je ne fais pas d'attaque direct, je ne cite aucun nom, mais elle veut porter plainte en même temps pour des sms que je lui ai envoyé apres notre separation.(sms de detresse mais pas de menace). que dois-je faire ? merci beaucoup.

Par **LeKingDu51**, le **11/03/2010** à **13:06**

Bonjour,rnrnAu premier abord, votre situation ne semble pas poser de problème particulier. Il faudrait avoir les extraits litigieux pour vous confirmer cela.rnrnSachez également que l'action en diffamation se prescrit par 3 mois et que votre ancienne compagne peut porter plainte pour le préjudice subi par son nouveau conjoint mais que son action ne sera pas recevable dans la mesure où l'on ne peut obtenir réparation du préjudice subi par quelqu'un d'autre que soi même.rnrnCordialement